

On m'a pris mon enfance

CYCLE DE CONFÉRENCES

En Suisse, jusqu'en 1981, des dizaines de milliers de personnes ont été placées dans des établissements fermés alors qu'elles n'avaient commis aucun délit. Elles étaient le plus souvent internées sur décisions administratives, sans bénéficier des protections propres à une procédure judiciaire, en raison de comportements ou de modes de vie déviant des normes dominantes en matière de travail, de famille ou de sexualité. Ces personnes ont été mises à l'écart de la société dans des maisons d'éducation, des co-

lonies agricoles, des pénitenciers ou des hôpitaux psychiatriques. Elles y ont fréquemment été soumises à l'exploitation, aux violences physiques et psychiques, et aux abus sexuels. Sous prétexte de protéger la morale et l'ordre publics comme de réguler les coûts de l'assistance, des individus - pauvres, rebelles ou marginaux - ont été privés de liberté pour de longues périodes, au mépris des droits fondamentaux, et réduits à des conditions de vie indignes dont les répercussions se sont faites sentir tout au long de leur vie.



L'internement administratif : une histoire et des enjeux actuels

Mercredi 19 juin 2019, 19h30

Christel Gumy
Docteure en histoire et directrice de recherche au sein de la Commission indépendante d'expert-e-s (CIE) internements administratifs

Photo : dortoir de Bellechasse / Archives de l'Etat de Fribourg



Retrouver son chemin de vie au travers des archives

Mercredi 3 juillet 2019
19h30

Nicolas Barras
Archiviste aux Archives de l'Etat de Berne

Photo : maison d'éducation pour garçons de Sonvilier 1913-1914 Archives de l'Etat de Berne

En 2014, la Commission indépendante d'expert-e-s (CIE) internements administratifs a été mandatée par le Conseil fédéral pour mener une étude historique sur ces mesures d'enfermement, en lien avec d'autres mesures de coercition à des fins d'assistance.

Cette étude participe « d'une politique mémorielle » qui vise à réhabiliter les personnes victimes de ces mesures.

L'enjeu est de faire connaître à un large public ce pan jusqu'ici occulté de l'histoire

suisse, d'en tirer les conséquences et d'initier des réflexions pour le futur autour des mesures actuelles de protection de l'adulte et de l'enfant, mais aussi plus généralement autour de la pauvreté, de l'exclusion et de la marginalité.

Le cycle de conférences présente les recherches des experts, le travail des archivistes et le point de vue des victimes. Il donne aussi un aperçu du fonctionnement actuel de la justice des mineurs et des droits de l'enfant.



Les mineurs face à la justice

Mercredi 25 septembre 2019
19h30

Pascal Flotron

Ancien procureur des mineurs, ancien président de l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte (APEA) du Jura bernois

*Photo : jeunes gens au travail dans le Jura bernois - 1913-1914
Archives de l'Etat de Berne*



Internements administratifs - destins imposés

Mercredi 30 octobre 2019
19h30

Dr. h.c. Ursula Biondi

Ancienne Présidente de l'Association RAVIA (réhabilitation des ex-internés administratifs)

*Photo : jeunes filles au travail dans le Jura bernois - 1913-1914
Archives de l'Etat de Berne*

Infos pratiques :

Lieu : CIP-Tramelan
Renseignements : 032 486 06 06

L'entrée est gratuite
Collecte



cip

www.cip-tramelan.ch



société jurassienne
d'émulation
section de tramelan

www.sje.ch



www.tramelan.ch

